

A.Z. INCENDIE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Grande Rue, 42520 ST PIERRE DE BOEUF
850 057 241 RCS SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un janvier,
A 17 heures,

Les associés de la Société A.Z. INCENDIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain ZANOLI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien DENEUVIS est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain ZANOLI de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée :

Monsieur Julien DENEUVIS
Né le 1^{er} Juin 1985 à VIENNE (38)
Demeurant 9 Route d'Epinouze – 26140 ST RAMBERT D'ALBON
De nationalité Française

Monsieur Julien DENEUVIS accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être frappé par aucune interdiction l'empêchant d'exercer ses fonctions.

Cette nomination a pour effet de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général. L'Assemblée Générale décide qu'aucun Directeur Général ne sera nommé en remplacement.

L'article 40 des statuts est de ce fait supprimé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 14 Grande Rue - 42520 ST PIERRE DE BOEUF à ZA Les Payots – 26140 ANDANCETTE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : ZA Les Payots – 26140 ANDANCETTE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer les articles 41 et 42 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Alain ZANOLI

« Bon pour démission des fonctions de Président »

Bon pour démission des fonctions de Président



Julien DENEUVIS

« Bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général et pour acceptation des fonctions de Président »

" Bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général et pour acceptation des fonctions de Président "

